



// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 mars 2023

Se chauffer au bois et lutter contre le dérèglement climatique : la FIPC et le SER s'engagent !

Les enjeux de la transition écologique imposent aux acteurs de la filière du chauffage au bois domestique de renforcer leurs liens afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone.

Le bois est la source d'énergie renouvelable la plus utilisée aujourd'hui en France par les particuliers : près du quart des ménages français, occupant près de 7 millions de logements, utilisent un équipement de chauffage au bois. Il peut s'agir du chauffage principal du logement, ou d'appoint en complément d'un autre mode de chauffage fonctionnant avec de l'électricité, du gaz, du fioul ou avec une deuxième source d'énergie renouvelable (solaire thermique, pompe à chaleur...).

Dans le cadre de la transition écologique, pour lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air, la filière du chauffage au bois domestique doit continuer de se structurer afin d'apporter aux usagers une qualité d'information et de service toujours plus élevée.

Partant de ce constat partagé, la FIPC et le SER s'engagent avec ce protocole d'accord à partager une vision commune fondée à la fois sur l'exigence absolue de lutter contre le dérèglement climatique et d'assurer notre sécurité énergétique. Comment ? En communiquant de manière concertée et en favorisant l'émergence de projets utiles à une meilleure coordination des acteurs qui agissent au quotidien pour le développement de cette énergie renouvelable.

La mise en place d'un tel espace de discussion facilitera un dialogue régulier entre les installateurs, les fabricants et l'ensemble de la filière du chauffage au bois domestique.

« Pour atteindre la neutralité carbone, il faudra diversifier toutes les sources d'énergie renouvelable. Pour les particuliers, le chauffage au bois, qu'il soit un mode d'appoint ou principal, représente une solution simple et économique. En allumant leurs appareils individuels de chauffage au bois, les ménages soulagent le réseau électrique d'une puissance de 10 GW, soit l'équivalent de 10 réacteurs nucléaires ! C'est une économie pour nos concitoyens et une économie pour le réseau. C'est pourquoi il est indispensable de renforcer les canaux de discussions entre les acteurs de la filière du chauffage au bois domestique dans un contexte énergétique, économique et réglementaire de plus en plus complexe », indique Jules NYSSSEN, Président du Syndicat des énergies renouvelables (SER).

« Les installateurs de poêles et de cheminées sont de véritables experts du chauffage au bois. Face au double défi de la transition énergétique et du dérèglement climatique, ils participent à l'effort de décarbonation et sont, au quotidien, des acteurs majeurs de l'amélioration de la qualité de l'air. Mais ils ne peuvent pas agir seuls. Ce protocole d'accord permettra de renforcer le dialogue entre les professionnels du chauffage au bois pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement pour le bien commun » explique Patricie Escriet, Président de la Fédération des Installateurs de Poêles et de Cheminées (FIPC).

À propos de la FIPC

La Fédération des Installateurs de Poêles et Cheminées (FIPC) est un syndicat professionnel fondé en 2022 à l'initiative de 30 responsables d'entreprises spécialistes de l'installation de poêles et cheminées répartis dans toute la France. Son objectif principal est de défendre les droits et intérêts individuels et collectifs des membres de la profession. Pour y parvenir, elle s'est donnée pour mission d'adresser tous les enjeux auxquels sont confrontés les professionnels de l'installation de poêles et cheminées afin d'y apporter des réponses et d'asseoir la place de l'installateur au cœur de son secteur d'activité. Au 15 mars 2023, la FIPC compte 290 adhérents, dont 260 installateurs et 30 membres associés partenaires.

www.fipc.fr

Contact presse FIPC - Christelle Guiral - contact@fipc.fr - 07 87 31 22 50

À propos du SER

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 480 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Contact presse SER - Violaine Hacke - service_presse_ser@enr.fr - 06 28 47 53 55

Suivre le SER sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/syndicat-des-energies-renouvelables)